



MOI ÇA VA,
JE SUIS À
L'UNSA



La Com' UNSA !



Le syndicalisme au service
de la justice sociale !

La rentrée sociale s'annonce compliquée, le gouvernement souhaite **faire disparaître comme par magie des jours fériés du calendrier acquis au fil des années**, représentant notre histoire et nos combats !

L'UNSA ADECCO VEILLERA !

INFO CONGÉS PAYÉS POUR LES INTÉRIMAIRES EN MALADIE

Bonne nouvelle, après plus de 16 mois depuis les dispositions d'avril 2024, **Adecco applique enfin la loi !** Même si tu es malade pendant ta mission, tu continues à acquérir tes congés payés. A la fin de ton contrat tu touches quand même une indemnité de congés payés (en plus de ton salaire).

➤ **Ta maladie ne supprime donc plus ton droit aux congés payés.**



ADECCO RELAX : OUVERTURE DE LA COMMISSION HIVER 2025/2026

Choisissez vos vœux du 10/09 au 08/10/25 ➤ <https://relax.cce-adecco.com/>

Adecco RELAX
LOCATIONS-VACANCES



Le 3 avril 2024, la Cour de cassation a interdit l'utilisation du critère d'ancienneté pour accéder aux activités sociales et culturelles (ASC) proposées par les CSE.

La décision de la Cour de cassation a mis un terme définitif à cette restriction : aucun critère d'ancienneté ne peut désormais limiter l'accès aux ASC. **Cette décision vient garantir l'égalité de traitement entre tous les salariés, indépendamment de leur durée de présence dans l'entreprise.** Vérifier les conditions pour ouvrir votre compte relax et les documents à fournir.

DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels)

Comme chaque année la campagne de mise à jour des DUERP va bientôt commencer.

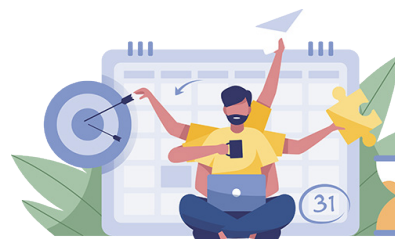
Pourquoi est-ce qu'on vous en parle ? Parce qu'il est important que vous vous y intéressiez et le fassiez vivre.

Pour participer à l'amélioration des conditions de travail : Les salariés peuvent signaler des risques non identifiés ou proposer des solutions. Leur implication contribue à rendre le DUERP plus complet et efficace.

Pour se protéger juridiquement : En cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, le DUERP peut servir de preuve pour établir la responsabilité de l'employeur si les risques n'ont pas été correctement évalués ou prévenus.

Le DUERP n'est pas qu'un document administratif : c'est un outil de dialogue et de prévention qui concerne directement la sécurité et le bien-être de chacun au travail.

S'y intéresser, c'est aussi se donner les moyens d'agir pour un environnement professionnel plus sûr.



ACCORD HANDICAP INTERIMAIRES

Soucieuse de l'inclusion des personnes en situation d'handicap, l'UNSA a signé l'accord.

Il est important que nos intérimaires puissent bénéficier d'une intégration, de formations adaptées, d'un maintien sur leur poste de travail ...



Sandrine **POULAIN** • DSC • 07 87 54 72 74 • CSE Nord



Véronique **HEDADA** • DSCA • 06 24 02 65 89 • CSE Grand Est

CSE Grand Est | 1- Cécile **SERRANO** • 06 28 76 06 63
2- Fatiha **ZAILIOU** • 06 95 34 85 63



CSE Nord | 1- Mickael **DUTANT** • 07 87 43 22 23
2- Cédric **DUCOS** • 06 88 35 36 60



CSE Ouest | 1- Delphine **BIDAUD** • 06 16 51 28 22
2- Audrey **RAVARD** • 06 78 16 13 06



CSE IDF | 1- Françoise **CROIZET** • 06 62 07 48 94
2- Ousmane **DIANÉ** • 07 81 19 54 99



CSE Sud | 1- Nadine **PETIT** • 06 20 54 15 23
2- Didier **TABARY** • 07 88 38 27 12



unsa.adecco@gmail.com



Unsa Adecco



Unsa Adecco



unsa-adecco.fr